

Toile de fond

- Un tremblement de terre dévastateur a ravagé la capitale d'[Haïti](#) et les villes voisines le 12 janvier 2010, faisant plus de 225.000 morts et 300.000 blessés. Les dégâts et les pertes ont été estimés à 8 milliards de dollars, soit 120 % du PIB de 2009, et les institutions de l'Etat ainsi que les administrations locales ont été gravement endommagées.

La réponse immédiate du FMI

- Deux semaines à peine après le séisme, le FMI a fourni une aide initiale d'urgence de plus de 110 millions de dollars. Il a été le premier donateur à décaisser rapidement les liquidités dont le pays avait tant besoin pour soutenir l'activité économique et financer les importations urgentes.
- Dans le cadre d'un effort concerté des principaux créanciers internationaux d'Haïti, le FMI a aussi annulé la totalité des dettes restantes d'Haïti à son égard, soit 268 millions de dollars (en plus des 1,2 milliard de dollars qu'Haïti avait déjà reçus en juin 2009 des institutions internationales au titre des initiatives [PPTÉ/IADM](#)).
- Une assistance technique d'urgence a également été octroyée pour rétablir les fonctions essentielles de l'Etat. Plusieurs missions d'assistance technique du FMI se sont succédées pour remettre en état les fonctions de base du Trésor et de l'administration des recettes, et pour conseiller les autorités en vue de maintenir la stabilité du secteur financier.

Le soutien du FMI au plan à moyen terme de reconstruction et de développement d'Haïti

- En juin 2010, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un nouveau concours, de 60 millions de dollars, au titre de la [facilité élargie de crédit](#), qui a pour objectif de renforcer les politiques macroéconomiques et de stimuler la croissance de l'économie dans le contexte du plan d'action du gouvernement pour la reconstruction et le développement. Le programme offre un cadre macroéconomique cohérent devant permettre d'affermir le soutien des donateurs. Il s'accompagne aussi de ressources financières limitées destinées à aider la banque centrale à atténuer les fluctuations excessives du taux de change et des réserves face à l'afflux et la volatilité de l'aide extérieure.
- L'annulation complète de la dette d'Haïti à l'égard du FMI (268 millions de dollars, soit 4 % du PIB) dans le cadre du [Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe](#) a pris effet le 22 juillet 2010. Les autorités ont affecté le produit de l'allègement de la dette à une allocation budgétaire spéciale pour des projets d'infrastructure et le soutien au secteur financier d'Haïti.
- Le programme du FMI est appuyé par une stratégie globale d'assistance technique à moyen terme axée sur le renforcement des institutions. Dans le domaine budgétaire, cette assistance porte sur la politique fiscale et l'administration des impôts, la préparation et la planification budgétaires, la communication des informations relatives aux finances publiques et la gestion de la Trésorerie. Le FMI apporte aussi son concours en ce qui concerne le secteur financier, notamment la mise en place d'un fonds de garantie partielle du crédit en collaboration avec la Banque mondiale, la BID et le Trésor des Etats-Unis, la création d'un marché intérieur des bons du Trésor, et l'élaboration d'un cadre pour la réglementation du secteur de l'assurance.

La situation macroéconomique un an après le séisme

- Le tremblement de terre a provoqué un repli de l'économie d'Haïti alors que le pays connaissait une croissance positive depuis quatre ans. En 2009, l'économie haïtienne avait enregistré un taux de croissance de près de 3 %.
- Grâce aux efforts déployés par les autorités pour rétablir rapidement les institutions de l'Etat et revenir à une gestion macroéconomique prudente, avec l'appui des donateurs, la situation macroéconomique s'est améliorée plus vite que prévu.
- Pendant l'exercice 2010 (octobre 2009-septembre 2010), la croissance a reculé de 5 %, contre des estimations initiales comprises en 7 et 8,5 %. Bien que les activités de reconstruction aient connu un démarrage assez lent, le recul de la croissance a été atténué par la vigueur de la production manufacturière et agricole. L'inflation est restée faible, se situant à environ 5 % fin décembre 2010 (en glissement annuel) et la gourde est stable, au taux d'environ 40 pour un dollar.
- Malgré les lourdes pertes humaines et matérielles subies par l'administration fiscale, les recettes intérieures ont légèrement augmenté par rapport à 2009 et le déficit budgétaire a été contenu à 2 % du PIB.
- Pendant l'exercice 2011, la croissance devrait être stimulée par la mise en œuvre de grands projets de reconstruction et d'investissements publics, et pourrait atteindre 9 %.